

**Sujet :** [INTERNET] commentaires

**De :** Pierre Benoit <expertise.benoit@icloud.com>

**Date :** 01/12/2019 17:46

**Pour :** pref-enquete-unitech@haute-marne.gouv.fr

A propos du nettoyage de vêtements de l'industrie nucléaire.

Dans un souci de bien être environnemental, il est décidé de regrouper dans des endroits proches les activités relatives aux déchets de l'industrie nucléaire.

Diminution des coûts de transports, d'abord, regroupement ensuite sous la houlette d'une même opérateur ou de l'un de ces cousins.

Opération médiatique ou méconnaissance de la législation actuelle?

Car on s'apprête à bétonner un site en zone humide inondable, dans un PPRI, pour construire un établissement de nettoyage de linge contaminé par la radioactivité.

Personne ne se pose la question de savoir si cela augmentera les inondations dans le village en amont immédiat, à savoir Suzannecourt

Personne ne semble se poser la question de savoir si ce site ne possède pas des espèces animales et végétales protégée, de milieu humide.

La ville d'Arcis sur Aube (Aube) attaque en justice la communauté de commune dont elle fait partie, pour avoir créé une aire de stationnement de camping cars, en zone inondable.

Ici, pour une surface inondable bien plus importante, on laisserait faire?

De mauvais esprits facétieux pourraient alors écrire "que le réchauffement climatique existe et que la mafia sicilienne serait arrivée en Haute Marne. »

Q'un établissement de linge contaminé par de la radioactivité puisse s'imposer, pourquoi pas. N'étant pas spécialiste de ce domaine, il m'est difficile d'en parler d'autant plus que les données relatives aux radionucléides contaminants le linge à nettoyer, leur durée de vie, leur solubilité et leur adsorption sur les colloïdes du sol ne semblent pas précisés dans l'étude d'impact.

Un autre point me pose également question: quel sera le flux quotidien de ces radionucléides et quelles seraient les fluctuations (journalières, hebdomadaires, mensuelles...). Quel serait leur mode d'élimination effectif, selon leur nature et leur forme chimique (sels insolubles, sels solubles, complexes organiques...)?

Par ailleurs, en tant qu'hydrogéologie, je suis pour le moins étonné que l'on veuille construire sur une zone humide, avec niveau de tourbes et d'argiles susceptibles de l'alias fissuration par perte d'eau lors des canicules, où des tassements différentiels peuvent se produire suite aux variations latérales de faciès rapides (sables, argiles, tourbes) dans des niveaux holocènes...

Par ailleurs, la carte géologique ( visible sur le site Geoprotail de l'IGN) montre une certain nombre de failles localement.

Comme l'ANDRA l'a écrit pour le site de Soulaines, ces failles sont vraisemblablement liées à la distension Oligocène (45 millions d'années) . Le long de leur tracé, un certain nombre de réseaux karstiques a eu grandement le temps de se développer. Ces réseaux permettent l'arrivée rapide de l'eau de puits infiltrée dans les aquifères (voir travaux spéléoclub de l'Aube, par exemple ou les contaminations récurrentes de certains captages AEP de basse normandie, lors de fort épisodes pluvieux) sur ce dernier point.

Si les rejets gazeux du site proposé contiennent des radionucléides, ceux ci seront rabattus par des pluies, pouvant rapidement alimenter des captages AEP en cas de karstification importante.

Ces points me semblent peu étudiés dans l'étude d'impact et demanderaient à être approfondis.

Au total il me semble illusoire de donner un plan seing au projet tant que les points signalés ci dessus n'ont pas fait l'objet de réponse précise du porteur de projet, en zone d'études complémentaires:

- construction en zone inondable
- type de radionucléides relargués, mode de remariage nature chimique et durée de vie dans l'environnement
- l'aléas dessiccation des sols et fissuration du bâtis
- hydrologie karstiques locale et impacts sur les captages AEP.

Pierre Benoit

Hydrogéologue du CSRPN du Grand Est

Membre de la section Environnement de l'Académie nationale de Pharmacie